

Conditions Générales de Vente

Programme Nurse+ Horizon

1. Objet du contrat

Le programme Nurse+ Horizon est un programme d'accompagnement proposé par Solinfis, destinée aux infirmières et infirmiers indépendants en Belgique.

Il s'agit d'un parcours global sur 12 mois comprenant à la fois des formations professionnelles (en e-learning, visio, présentiel), un accompagnement administratif, du coaching collectif et un séminaire de développement personnel et professionnel.

2. Contenu du programme

Le programme Nurse+ Horizon comprend :

Le Socle Nurse+

- Accès illimité à la plateforme de formation en ligne Dokeos, incluant plus de 100 formations, questionnaires et attestations officielles pour votre portfolio.
- Service Factu+ : accompagnement à la facturation avec plusieurs formules possibles (autonomie, délégation, accompagnement progressif).
- Participation incluse aux formations en présentiel organisées par Solinfis tout au long de l'année.

Les Avantages Horizon

- Audit administratif personnalisé, identifiant points forts et axes d'amélioration.
- 4 séances de coaching collectif (3h chacune, en groupe limité), organisées en concertation avec les participantes.
- Livre de Loïc Malluquin – "Infirmières à bout de souffle", carnet de route et exercices réflexifs.
- Un séminaire exclusif à l'international en chambre double, incluant transport aérien, hébergement, repas et contenus pédagogiques.

3. Durée et engagement

- Le contrat est conclu pour une durée ferme de 12 mois.
- Le tarif est de 447 € par mois, payable exclusivement par prélèvement automatique.

- Si le participant est déjà membre Nurse+, cela annule et remplace son abonnement Nurse+
- Le paiement est indépendant de l'utilisation effective des services : l'engagement de Solinfis est une mise à disposition.

4. Paiement et incidents de paiement

- En signant les présentes conditions générales, le participant autorise Solinfis à prélever chaque mois la somme de 447 € sur le compte bancaire indiqué lors de l'inscription.
- En cas d'échec d'un prélèvement, une relance est effectuée.
- Si deux mensualités consécutives restent impayées et ne sont pas régularisées dans un délai de 30 jours, le contrat est résilié de plein droit par Solinfis.
- Les mensualités impayées restent dues même après résiliation du contrat de plein droit.
- À la résiliation : l'accès à Dokeos, Factu+ et aux coachings est suspendu, et le droit au séminaire est perdu.

5. Résiliation anticipée par le participant

- Le participant peut mettre fin au contrat avant son terme en respectant un préavis d'un mois, notifié par email à Solinfis.
- Si la demande est faite juste après un prélèvement, celui-ci reste acquis et une dernière mensualité est encore due.
- Aucun remboursement, au prorata ou non, n'est accordé, même si le participant n'a pas utilisé les services.
- Séminaire :
 - Si le participant a déjà participé au séminaire, aucune résiliation n'est possible, toutes les mensualités restantes sont dues.
 - Si elle résilie avant le séminaire, elle perd définitivement son droit de participation.

6. Caractère nominatif et indivisibilité du contrat

- Le contrat est nominatif : il est attaché au nom du participant désigné à l'inscription.
- Une société (unipersonnelle ou commerciale) peut régler la participation, mais les services restent attachés au même participant.
- Le contrat ne peut pas être cédé ou transféré, sauf changement d'entité payeuse (société), à condition que le participant reste le même.
- Les services (formations, coachings, livre, séminaire) sont indivisibles et ne peuvent être ni transférés, ni échangés, ni partagés.

7. Coaching collectif

- Quatre séances de coaching collectif sont proposées sur la durée du contrat.
- Les dates sont fixées en concertation avec les participants.
- Une séance manquée est définitivement perdue, sans rattrapage ni remboursement.
- Certaines séances peuvent être enregistrées, mais la coach professionnelle décide seule de la mise à disposition éventuelle du replay. En pratique, les replays sont rares et ne constituent pas un droit.

8. Séminaire

- Le séminaire prévu lors de la signature (ex. Sénégal – fin octobre 2026) est indicatif.
- Solinfis se réserve le droit d'ajuster la destination et les dates (dans la même période), en fonction de l'organisation et des conditions de voyage.
- En cas de force majeure empêchant le séminaire prévu (ex. pandémie, guerre), le participant conserve son droit au séminaire et sera invitée au suivant.
- L'annulation par le participant est possible uniquement pour motif grave et justifié, notifié au moins 2 mois avant le départ. Dans ce cas, le participant reporte son droit sur le séminaire suivant. Des frais d'annulation/report de 390 euros seront dus.
- Toute annulation dans les 2 mois précédant le départ entraîne la perte définitive du droit au séminaire, Solinfis ayant déjà engagé les frais sans remboursement possible

9. Plateforme Dokeos

- L'accès au catalogue de formations en ligne repose sur la plateforme technologique Dokeos, opérée par un partenaire externe.
- Des interruptions temporaires indépendantes de la volonté de Solinfis (maintenance, panne technique) ne constituent pas une rupture de contrat.
- En cas d'interruption prolongée (+30 jours consécutifs), Solinfis proposera une solution de compensation (prolongation d'accès ou formation alternative).

10. Respect et comportement

Le participant s'engage à respecter les règles de bonne conduite lors des formations, coachings et séminaires.

Tout comportement jugé inapproprié ou nuisible pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

11. Propriété intellectuelle

Tous les supports (Dokeos, livre, documents pédagogiques, replays éventuels, contenus du séminaire) restent la propriété exclusive de Solinfis et/ou de leurs auteurs.

Ils sont réservés à un usage strictement personnel.

Toute reproduction, diffusion ou partage, même partiel, sans accord écrit, est interdite.

12. Données personnelles et droit à l'image

- RGPD : les données collectées sont utilisées uniquement pour gérer l'accès aux services, délivrer les attestations INAMI, assurer le suivi administratif et comptable. Elles sont protégées conformément à la législation belge et européenne.
- Certaines données nécessaires (nom, coordonnées) peuvent être transmises à des prestataires externes dans le cadre du séminaire (compagnies aériennes, hôtels).
- Droit à l'image : en signant les présentes CGV, le participant autorise Solinfis à utiliser des photos et vidéos prises lors des événements du programme (formations, séminaires) à des fins pédagogiques et de communication. Le participant peut à tout moment refuser cette utilisation en le signalant par écrit.
- Ces images sont utilisées uniquement dans un cadre pédagogique ou pour valoriser la communauté Solinfis, jamais de manière dévalorisante ou commerciale intrusive.

13. Droit de rétractation

Conformément au droit belge, le participant dispose d'un délai de 14 jours calendrier à compter de la signature pour exercer son droit de rétractation.

Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible, sauf dispositions prévues par les présentes CGV.

14. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis au droit belge.

Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relève de la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles.

Version du 25 septembre 2025.